

# LA MASCARADE

## JOURNAL POLITIQUE

## ABONNEMENTS

LYON  
Un an... 8 fr.  
Six mois... 4 fr.

LES ANNONCES  
SONT REÇUES  
Chez M. V. FOURNIER  
14, rue Confort



## ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS  
Un an... 10 fr.  
Six mois... 5 fr.

## ETRANGER

Un an... 12 fr.

## POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

S'adresser à l'imprimerie Coste-Labaume, c. Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

## BONIMENT

Rocher de Sisyphé, foie de Prométhée, tonneau des Danaïdes, vous tous, suppliés inventés par l'antiquité païenne, scies légendaires destinées à tourmenter les damnés d'autre fois,

Vous n'êtes qu'un enfantage, une pâsanterie, passez-moi le mot, une banquoire, auprès du supplice infligé aux journalistes, sous le nom de Commission des Trente.

En vain nous roulons ce rocher, en vain nous cherchons à remplir ce tonneau : le rocher dégringole, le tonneau se vide, et toutes les semaines, tous les jours, toutes les heures, nous retrouvons en face de nous ce Sphinx agacé, s'agitant, horripilant : Commission des Trente.

Et après ? Commission des Trente.

Et demain ? Commission des Trente.

Et après demain ? Commission des Trente.

Et toujours et éternellement : Commission des Trente !

Donc ils ne s'entendent pas !

Ils ne s'entendent pas, c'est clair, c'est évident, c'est patent.

C'était facile à comprendre, aisément à prévoir, sisé à prédire, et il ne fallait pas être gant devin ni sorcier bien habile pour rendre un semblable oracle.

Le jour où la Commission des Trente a été nommée, ce dissensément qui s'accuse aujourd'hui d'une manière positive, se manifestait déjà par les tendances accentuées des deux adversaires ; — un aveugle l'a trait vu, et on demeure confondu en pensant que depuis deux mois nous sommes le jouet d'une comédie parlementaire dont le dénouement s'affirmait dès la première heure, aussi net, aussi certain, aussi transparant que le mariage d'Emile et de Victorine à la fin de tous

les vaudevilles.

M. Thiers et la Commission des Trente ne s'entendent pas, ne pouvaient s'entendre, parce que tous deux visent le même but, cherchent à décrocher la même timbale.

Gravissant la même échelle, grimpant au même mat de coquage, le moment devait arriver forcément où les deux compétiteurs chercheraient à se tirer par les jambes et à se faire dégringoler l'un l'autre.

Ce moment est venu et le langage de M. Thiers devant la commission, en dépit des périphrases obligées de la civilité puerile et honnête, indique suffisamment quel degré d'irritation et de colère le président de la République en est venu :

— Je ne voudrais vous dire rien de désagréable, mais vous êtes ridicules.

— Je serais désolé de vous blesser en quoi que ce soit, mais la rédaction de cet article est absurde.

— Je n'incrimine pas vos intentions, mais vous voulez faire de moi un mannequin.

— Loin de moi la pensée de vous manquer de respect, mais vous êtes des Chinois !

Voilà où en est la conciliation.

En résumé, dissensément complet, essentiel, sur les trois premiers articles qui traitent spécialement des rapports de M. Thiers avec l'Assemblée.

Ridicules, absurdes, Chinois, telle est l'appréciation dépourvue d'artifice du petit bourgeois Thiers.

Quant à l'article 4, il y aurait plus de chances peut-être de tomber d'accord et de fumer le calumet de l'amitié, cela pour deux raisons :

La première, c'est que cet article n'existe pas, — la Commission n'ayant pas trouvé en huit semaines le temps de le rédiger ;

La seconde, c'est que l'édit article touche à des choses insignifiantes et d'importance.

tarde médiocre.

Il ne s'agit près tout que de mater une Assemblée future par la création d'une seconde Chambre, que de régler la transmission des pouvoirs publics, que de museler et de bâiller le suffrage universel, à secouer la fin de prévenir et de rectifier les mauvais choix.

Cette petite besogne ne soulève point d'opposition trop violente de part ni d'autre, malgré quelques révélations louables de M. Thiers sur l'exécution du suffrage universel.

Mais pour le surplus, M. Dufaure s'attellera volontiers au même brancard que M. le Lary.

Une seconde Chambre annulant la première, la transmission d'un pouvoir, l'intégrité du suffrage universel, toutes ces vétilles n'intéressent en effet que la République, — et la République est le moins de leurs soucis, aux uns comme aux autres, et la République on s'en fiche comme de Colin Tampon.

À telles enseignes que toutes les concessions vontées de M. Thiers, que sa modération, sa conciliation, sa magnanimité, sa bonté d'âme, se sont exercées jusqu'à ce jour uniquement et exclusivement aux yeux de la République.

Intraitable sur ses immanités personnelles, il se montre d'une amabilité, d'une douceur, d'une facilité incroyables en ce qui regarde les prérogatives républiques.

Droit constituant de l'Assemblée, preznez !

Seconde Chambre, ne vous gênez pas !

Impossible d'être plus large, plus accommodant, plus généreux, — ce n'est pas lui qui paie.

Quant à toucher aux cordons de sa bourse, hantez : — Vous êtes des Chinois !

Et la lutte de recommencer, les bousculades de continuer sur l'échafaudage brûlant de la République provisoire.

Pour nous petits Français, électeurs

patentés imposés et payants, nous pouvons regarder la bataille d'un œil tranquille, indifférent et résigné, les mains dans nos poches et le nez en l'air...

Quelque soit le résultat de la mêlée, que M. Thiers dégringole ou que la Commission des Trente débarque, notre sort est fixé d'avance, — nous sommes sûrs d'être dessous.

*Deus nobis haec otia fecit.*

Les députés républicains nous ont fait ces loisirs.

JACQUES BARBIER.

## Bigarrures

Qu'est ce que la ville de Lyon peut bien avoir fait au baron Chaurand, ami du pape, député républicain de l'Ardèche, chevalier, commandeur grand officier de tous les ordres civils et militaires qui se récoltent au Vatican ?

S'est-elle jamais trouvée sur son chemin de Rome ?

Lui a-t-elle jamais interdit de promener par les rues sa volumineuse rosette de St-Grégoire, large comme un fond d'assiette ?

Lui a-t-elle jamais demandé communication de ses pachemins nobiliaires ?

Lui a-t-elle élevé à titre de réquisition, le bidet à poil noir, sur lequel, semblable au roi des Aulnes, il parcourt la route de Lyon à St-Genis-Laval ?

Rien de tout cela et cependant, le baron Chaurand, ami du pape et républicain de l'Ardèche, nourrit contre Lyon une haine tenace et invétérée qu'on chercherait vainement à flétrir ou à apaiser.

Lyon avait un pompier...

Ce pompier a déplu au baron Chaurand, on a élevé le pompier.

Sacrifice stérile, le baron Chaurand n'est pas satisfait.

Lyon a une municipalité.

Le baron Chaurand veut supprimer cette municipalité et saper par la racine les franchises communales de cette cité maudite.

Le baron Chaurand demande que le droit électoral des Lyonnais soit rectifié, combiné et aménagé de telle sorte, qu'ils ne puissent plus voter désormais que pour le baron Chaurand et pour les amis du baron Chaurand, et pour

Napoléon résistera-t-il à ce déploiement de médicaments ?

C'est peu probable.

L'Ordre soutient que jamais le sauveur de la France ne s'est mieux porté.

• Mort de Napoléon III.

— Que vouliez-vous qu'il fit contre trois ? Qu'il mourût !

La nouvelle laisse le peuple froid.

Quelques gens sans entraînement vont même jusqu'à réciditer sur leur carnets l'oraison funèbre du colonel Charras prononcée par le dit Napoléon III :

• Bon débarras.

Le duc de Grammont poursuit la publication de ses documents diplomatiques.

M. de Goulard continue à ouvrir l'œil.

• Les chirurgiens anglais exécuteurs de Napoléon III, publient une consultation à laquelle il résulte que l'ex empereur n'est pas mort de l'opération de la pierre, — mais d'un rhume de cervier négligé.

— L'interpellation de Bourgoing faiblit.

— Quelques personnes indiscrètes demandent où en est le procès Bazaine.

— L'instruction se poursuit mais on ne l'attrape jamais.

— M. de Goulard ouvre son œil de façon à donner des instructions à sa famille.

• Le duc de Grammont termine la publication de ses pièces diplomatiques d'où il résulte la preuve irréfutable des faits suivants :

## FEUILLETON DE LA MASCARADE

## REVUE DU MOIS.

C'est un tort grave de penser qu'on ne fait rien en France, que les affaires publiques ne marquent pas et que la politique est stérile.

Un mois à peine vient de s'écouler, le premier de l'année, et déjà, les actes, les travaux, les solutions s'accumulent en telle quantité, atteignent une telle hauteur, acquièrent une telle importance, qu'il nous semble indispensable de dresser une sorte de résumé ou de *memento*, une table chronologique qui permette à nos mémoires troublées de se retrouver et de ne pas perdre pied dans le fouillis des choses graves, des mesures sages, utiles et pratiques qui ont marqué les trente-un jours de janvier 1875.

• Rien, — ou plutôt beaucoup. Versailles est muet, le pays se repose. On n'entend dans les rues que les cris des marchands ambulants, les mallopes des mendians et les grincements des orgues de Barbarie ; toutes choses infinité plus agréables que les clamours de nos députés en général et que la crêpelle de M. de Gavardie en particulier.

3. La France se lève et voit avec terreur le même point d'interrogation posé sur sa table de nuit :

Acceptera-t-il ?

Grand mouvement dans les cercles politiques. Réunion des Chasseurs-légers. On cause longuement de l'interpellation de Bourgoing.

Réunion des Républicains. On parle sérieusement de l'interpellation de Bourgoing.

Réunion du Centre-gauche. On s'entretient gravement de l'interpellation de Bourgoing.

Réunion de la Gauche républicaine. On étudie attentivement l'interpellation de Bourgoing.

Union républicaine. On discute vivement l'interpellation de Bourgoing.

4. Voir le 3.

5. Voir le 4.

6. Voir le 5.

Pour fêter le jour des Rois, l'Assemblée dévore que qu'unes de ses briques.

7. Grand bouleversement. M. de Corseilles accepte !

Le duc de Grammont commence la publication de ses lettres sur l'interpellation autrichienne.

M. de Goulard ouvre l'œil sur quelques mairies. Les gazettes médicales constatent que l'interpellation de Bourgoing continue à sévir.

8. L'agence Lombard t'apporte de mauvaises nouvelles de la santé de Napoléon III.

Le *Pays* assure que son empereur va très bien.

L'agence Lombard aussi et annonce que trois chirurgiens anglais sont en permanence à Chishurst.

le bidet noir du baron Chaurand !

Hâtons-nous de dire que cette proposition a été prise en sérieuse considération par l'œil de M. de Goullard, et renvoyée dare-dare à la commission de Décentralisation.

La commission de Décentralisation, vous entendez bien !

Une commission chargée dans le principe, d'après son enseigne même, d'assurer l'autonomie et la vie propre des communes, de soustraire les municipalités, les conseils généraux, les administrations locales à l'action trop absorbante du pouvoir central, et qui aujourd'hui, grâce à la logique des gens de la Droite, devient un instrument de compression, de mutilation et de ruine pour ces mêmes communes, ces mêmes municipalités, ces mêmes administrations !

Ces absurdités ne se discutent pas, — on les signale et le sens commun en fait justice.

Mais au moins, le premier devoir de cette commission grotesque serait d'enlever sa coquille, de retourner sa veste et de s'appeler carrément : *Commission de centralisation*.

Elle ferait ainsi la double économie d'une hypocrisie et d'un mensonge.

Une nouvelle difficulté se présente dans le procès Bazaine dont l'instruction sera terminée demain.

Il paraît qu'on ne trouve personne pour présider le Conseil de guerre ?

Le maréchal Bragauay-d'Billiers se retranche derrière son grand âge et les fatigues d'une paix longue.

Le maréchal Vaillant est mort.

Le maréchal Mac-Mahon est trop directement intéressé.

Le maréchal Cauleret commandait en sous-ordre à Metz.

Le maréchal Lebœuf se trouve dans les mêmes conditions...

On demande un maréchal !

Quelqu'un a-t-il un maréchal à la disposition du gouvernement ?

Vous verrez qu'il faudra aller chercher des juges à Berlin.

Pendant que la commission des Trente s'agit, l'Assemblée imperturbable continue sa discussion sur le travail des enfants dans les manufactures.

Des gens dignes de foi affirment que cinquante députés au moins prennent part à ces graves débats, et que le résultat le plus clair jusqu'à présent, c'est que personne n'a encore rien compris.

Ah, il y aurait un sujet plus intéressant à traiter en ce moment que le travail des enfants dans les manufactures, à savoir ceci : Le travail des vieillards dans les Assemblées nationales.

A quel âge doit-il finir ?

En fixant la limite à soixante-dix ans seulement, les deux cinquièmes de nos honoraux seraient renvoyés à leur famille.

Voilà un nouveau moyen d'arriver à la dissolution.

Ne se trouvera-t-il pas un député intelligent pour le proposer ?

On vient d'afficher la loi sur l'ivrognerie.

Une loi qui doit bien faire rire les ivrognes, surtout l'article 2.

« En cas de récidive dans les douze mois qui suivront, etc.

Récidive dans les douze mois !

Un ivrogne, se griser deux fois par an seulement, ah malheur !

Il faut que nos honorables connaissent bien leur sujet ;

Et de pareilles erreurs sont impardonnableables de la part d'une Assemblée qui compte parmi

10 L'Autriche a gardé la neutralité parce qu'elle ne voulait pas se battre.

20 Le duc de Gramont est un imbécile.

En présence de ce résultat quelques personnes sensées estiment que le duc de Gramont aurait mieux fait de se faire.

12. Dimanche. Le baron Chaurand fait des prières publiques pour le succès de l'interpellation de Bourgoing.

13. L'interpellation de Bourgoing paraît à la tribune sous la figure de M. de Belcastel.

Ses partisans ne la reconnaissent plus : l'interpellation est transformée en question.

Le Gouvernement répond qu'il ne répondra pas.

L'affaire tombe dans l'eau bénite, et la montagne accouche d'un rat blanc.

14. Le besoin d'un nouveau groupe se faisant sentir à l'Assemblée, le Centre Gauche se coupe en deux.

Soixante-deux membres s'engagent sous la bannière de M. Christophe.

Quarante-six suivent à la file M. Casimir Périer.

Ce dernier comprenant toute l'importance des définitions claires intitule son groupe :

« Réunion des honnêtes gens dévoués à la République conservatrice qui auberon s'accompagnent de la royauté constitutionnelle, ne craignent point de s'associer à une fusion dynastique tout en conservant leurs sympathies à la branche cadette, leur respect à la branche aînée, leur amitié à la branche collatérale.

ses membres influents MM. Pouyer-Quertier et de Lorgeril.

Après l'article 2, l'article 4.

« Seront punis, etc., les limonadiers qui auront servi des liqueurs alcooliques à des mineurs âgés de moins de seize ans accomplis. »

Vous voyez d'ici le côté pratique.

— Garçon, un petit verre ?

— Monsieur, montrez-moi votre extrait de naissance.

— Nous ne sommes pas des Chinois, a dit M. Thiers à la commission des Trente...

Plus Chinois qu'il ne pense, puisque tous ces assamés du Pouvoir ne songent qu'à mettre la main sur le magot.

ZÈDE.

## LES MARCHÉS DE LYON

Il est un peu tard aujourd'hui pour en parler encore, et mieux vaudrait peut-être ne plus s'occuper de cette pitoyable discussion émaillée d'injures, de gros mots et de provocations, qui s'est terminée par l'ordre du jour cocasse que l'on connaît.

Il s'agissait d'apprécier des opérations financières, on a formulé un blâme contre le drap rouge.

Pourquoi pas la Terreur, le Père Deschesne, les persécutions de Dioclétien ou le massacre des innocents ?

Il y a cependant une morale à tirer de cet attristant débat :

C'est que les passions politiques et l'esprit de parti conduisent fatallement à la stérilité et à l'oubli des règles les plus élémentaires de la justice, du droit et de l'équité.

Il faut bien le dire, en effet, personne n'a vait complètement raison dans cette malheureuse cause des marchés lyonnais :

Ni M. de Ségur qui les attaquaient.

Ni M. Challemel Lacour qui les défendaient.

Ni M. Ferrouillat qui les soutenait.

A quoi bon le nier ? Pour la plupart, ces opérations étaient irrégulières, coûteuses et mal combinées.

Tout le monde sait à Lyon que l'administration de M. Challemel-Lacour n'avait rien de particulièrement remarquable ; qu'en maintes circonstances il faisait preuve d'une maladresse, d'une raideur et parfois d'un esprit autoritaire qui indisposaient contre lui jusqu'à ses amis personnels.

Personne n'ignore que M. Ferrouillat président du comité de la guerre n'était qu'un diminutif très diminué de Carnot, qu'il avait une compétence médiocre dans les questions d'artillerie, et qu'il accueillait volontiers les inventeurs de systèmes baroques pour repousser dédaigneusement les réformes utiles et pratiques.

Mais au lieu de relever impartialément ces erreurs, de reconnaître loyalement les atténuations nées des circonstances, des nécessités du moment, du trouble de tous les esprits, au lieu de formuler des appréciations dans le langage mesuré et calme qui convient à des juges,

Le jeune de Ségur emporté par son ardeur, s'est livré à une sorte de réquisitoire qui passant sur la tête de quelques administrateurs imprévoyants ou incapables, avait la prétention de frapper la République elle-

« rale, leur parfaite considération au tronc monarchique, leurs meilleurs sentiments à... (La suite au prochain numéro).

— On croit dans les cercles parlementaires sérieux que la formation de ce nouveau groupe aidera puissamment à la solution des difficultés pendantes, à la libération du territoire et à la régénération de la France.

15. On commence les examens pour le volontariat d'un an.

Un grand nombre de candidats sont refusés comme ne pouvant répondre à cette première question du programme : — Avez-vous quinze francs dans votre poche ?

— Le portefeuille de Jules Simon court des dangers. On signale de vagues menaces contre son existence.

— Mgr Dupanloup a été rencontré porteur d'une forte paire de ciseaux, — pour le découpage.

16. La température printanière et exceptionnellement chaude, du mois de janvier, laisse透pirer quelques indiscretions sur les travaux de la Commission des Trente.

M. Lucien Bréa a murmuré dans l'oreille du duc Deceze quelques mots mystérieux.

L'agence Havas conclut à une conciliation prochaine.

Les menaces contre le portefeuille Jules Simon s'accentuent. On a entendu le duc de Broglie s'écrier : Pas de vers latins, pas de Suisse !

17. Travaux de la Commission des Trente. Un

même et le parti républicain à Lyon.

Qu'en est-il résulté ? C'est qu'en réponse à ce factum étourdi, on s'est emballé également dans le camp opposé.

Le rapport trouvait tout mauvais, tout pitoyable, tout déplorable ;

Les défenseurs ont trouvé tout bon, tout excellent, tout admirable.

M. de Ségur avait écrit un éreintement.

MM. Challemel et Ferrouillat ont répondu par un panégyrique, allant jusqu'à justifier ce qui était blânable, jusqu'à ménager certains actes du Comité de salut public pour ne pas nuire à l'ensemble de leur thèse.

De telle sorte que ce qui se trouve sacrifié dans cette lutte dont l'ardeur a fait perdre de vue le véritable but,

Ce qui succombe dans la bataille :

C'est en premier lieu la vérité habillée de part et d'autre d'une assez singulière façon ;

Ensuite l'intérêt des contribuables, ces éternels payeurs qui ont fourni le principal et l'appoint de trente millions dépensés, — sans avoir pu obtenir un compte exact et une appréciation sage et équitable de l'emploi de leurs deniers.

Les marchés de Lyon soigneusement vérifiés, conscienceusement contrôlés, sans colère, sans passion, sans haine, pouvaient prêter matière à un enseignement utile, de nature à prévenir les administrateurs et les administrés contre le retour des fautes et des inégalités commises...

Pas du tout, de toute cette discussion, on n'a retenu que les gros mots, les épithètes injurieuses et les invectives.

Lorsque M. Ferrouillat avec une bonne volonté louable s'est attaché à étudier par le menu toutes les critiques, à épurer les chiffres et à refaire les additions,

L'Assemblée bâillait à se décrocher les mandibules, pour ne se réveiller qu'aux éclats de voix de M. Raoul Duval ou autres brailards de même espèce.

Conclusion : On voulait faire œuvre de justice, on a fait œuvre de colère.

Personne n'est converti, chacun est resté un peu plus opinionnaire, un peu plus ancré qu'auparavant dans ses préventions et dans ses erreurs,

Et à première occasion, — on recommence.

Demandez la grande régénération du pays !

## L'Assemblée en Chemise

### LE CARNET DU POMPIER

Pompier, fils de pompier, pompier moi-même, j'ai toujours eu et j'ai encore le culte absolu de ma profession.

Le pompier exerce un sacerdoce, tout comme les journalistes, les juges, les avocats, les romanciers et les marchands de bottines.

En permanence dans les coulisses des théâtres, il y est entouré des respects du régisseur, et de la vénération du corps de ballet.

À la conférence, il frotte les habits noirs des petits crévés des premières représentations, et un tas de gros financiers, de boursiers heureux, de gens influents dans les ministères, d'hommes décorés, bien posés sur le turf, voir même des sénateurs quand il y avait des scénaires.

Sous prétexte de veiller au feu et de prévenir les incendies, le pompier furette partout, il pénètre

garçon de bureau rapporte un amendement égaré dans un corridor.

L'agence Havas pense qu'il y a là un symptôme de conciliation.

— Discussion sur le Conseil supérieur de l'Instruction publique, Mgr Dupanloup explique avec force gestes que le meilleur vinaigre est le vinaigre d'Orléans.

18. La Commission des Trente vote une moitié de l'amendement de Broës, et repousse un sixième de l'amendement Dachat.

Cela indique évidemment une pensée de conciliation.

Continuation du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

M. Paul Cottin raconte qu'il a fait ses humanités et qu'il a été reçue bachelier ès-lettres.

Cette révélation inattendue jette un nouveau jour sur la question.

L'œil de M. de Goullard prend des proportions démesurées : ce n'est plus un œil, c'est une porte cochère.

19. La Commission des Trente discute les deux premières ligues de l'amendement Grivart. Elle supprime une virgule.

Cet acte d'énergie inspire quelques doutes sur la conciliation.

— Encore le Conseil supérieur.

Le duc de Broës propose d'en exclure tous les professeurs comme n'étant pas suffisamment intéressés dans la question, et de les remplacer par des commissaires de police.

dans tous les coins. Il entre sans se faire annoncer dans les loges des actrices et les sortes dans les phases diverses d'une toilette pré-épilée. Et alors que de jambes fines et grasses il voit enfilé un maillot, que de tailles séduisantes entre à regret dans un corset rose, que... Je m'arrête, cela me montrera trop loin.

D'ailleurs, personne ne s'effarouche de ses rondes de ses allées et venues ; on sait qu'elles sont partagées de ses fonctions et l'on connaît son austérité. Il n'est ni homme, ni femme, il est pompier !

Le pompier voit toutes ces choses à un point de vue élégé et philosophique, le manteau de pourpre des reines de théâtre ne l'éblouit pas, et il a comparé souvent la grandeur et la décadence de certains empereurs qui ne sont pas l'empereur romain.

Les ministres changent, les gouvernements tombent, les figurants se déshabillent, mais le pompier demeure, toujours le même, immuable avec son casque, et considère d'un œil calme les vanités des choses humaines.

Rien ne lui est caché, il sait combien il entre de coton dans les mollets de Mme Fransrelache, il sait les quantités de rouge, de blanc et de bleu qui constituent le joli minois de Mme Corail, il connaît les faux chignons, les fausses perles, les faux diamants, les fausses dents, les fausses réputations qui s'étaient sur la scène et à l'orchestre. Il a vu plus d'une fois un acteur éclater de rire après avoir mis tout en larmes les bourgeois des loges, ou bien essuyer

ter à la tribune : « Il a des transes, Parent ! » M. de Lorges ajoute : « Vous avez déjà parlé il y a huit jours, on ne fait pas deux discours comme cela, Parent ! »

Vendredi. — M. de Gavardie demande à interroger le ministre de l'Intérieur sur les mesures qu'il entend prendre à Lyon pour empêcher la circulation des personnes qui prétendent l'abaissement de la température pour avoir le nez rouge et arborer publiquement sur leur figure des couleurs insurrectionnelles.

Pour copie : FRONTIN.

## LA NOUVELLE LOI MUNICIPALE

### Extrait du rapport de la 177me commission d'initiative parlementaire.

.... En résumé, messieurs, après avoir pesé et considéré toutes les raisons ci-dessus énoncées et sérieusement apprécié les motifs précédents, votre 177e commission d'initiative parlementaire, à une majorité écrasante, formule l'avis qu'une nouvelle loi municipale est indispensable aujourd'hui.

Les populations sont unanimes à ce sujet, il est de notre devoir de nous conformer à leurs désirs et sans toucher aux prérogatives du suffrage universel, il nous appartient d'en réglementer l'action et de ramener dans le pays la confiance évanouie en rassurant tous les bons citoyens.

Aussi, votre commission non-seulement ne se borne point à insister sur l'urgence d'une réforme réclamée à grands cris, mais n'hésite pas à vous soumettre le projet de loi suivant, élaboré en commun et adopté à la presque unanimité, après un sincère et loyal examen de cette question vitale.

### Projet de loi municipale.

Article premier. — Tous les Français, âgés de 21 ans, sont de droit électeurs pour les élections municipales et éligibles auxdites fonctions, sauf les cas de radiation prévus par les lois.

Art. 2. — Toute fois, dans le but de soustraire le suffrage universel aux surprises et de l'enrouler des garanties nécessaires, le droit de vote aux élections municipales sera refusé aux catégories suivantes de citoyens.

Art. 3. — Dans les communes au-dessous de 1,500 habitants :

10 Les électeurs ayant un domicile de la durée de moins de 20 ans dans la commune.

20 Les électeurs ayant moins de 45 ans d'âge.

30 Les électeurs célibataires et les veufs.

Art. 4. — Dans les communes de 1,500 à 10,000 habitants, seront exclus du vote :

10 Les électeurs n'habitant pas la commune depuis 35 ans au moins.

20 Les électeurs ayant moins de 60 ans d'âge.

30 Les célibataires, les veufs ou les citoyens mariés possédant moins de 7 enfants.

40 Les citoyens abonnés à d'autres journaux que ceux désignés ultérieurement par une loi spéciale.

Art. 5. — Dans les communes de 10,000 à 100,000 habitants, ne pourront voter aux élections municipales :

10 Les électeurs ayant moins de 50 années de domicile dans la commune.

20 Les électeurs âgés de moins de 75 ans.

30 Les célibataires, les veufs et les mariés possédant moins de 12 enfants.

40 Les citoyens se servant chez des fournisseurs autres que ceux désignés ultérieurement par une loi spéciale.

Art. 6. — Dans les communes au-dessus de 100,000 habitants, pourront seuls voter aux

Lyon, évoqué par le jeune comte de Ségur, gendre de son beau-père et neveu de son oncle.

On y remarque un certain nombre d'erreurs grossières, mais aucun ne fait pas comte.

23. Publication du rapport du comte de Sugny sur les événements de Lyon au 4 septembre.

On découvre que le comte de Sugny a fait des efforts inutiles, au péril même de ses jours pour ramener le calme, l'ordre, la bonne règle et la confiance dans la population lyonnaise surexcitée.

Des personnes dignes de foi assurent l'avoir vu arrêter Saigac et Cluseret dans la journée du 28 septembre.

Cette belle conduite explique naturellement l'animosité de ses critiques.

— Les princesses d'Orléans réduites à la plus extrême misère par la restitution de leurs biens, demandent que l'Etat leur constitue deux cent mille livres de rente.

24. Bruits de fusion.

Le comte de Paris a déclaré...

Le duc de Nemours a dit...

Le prince de Joinville a répondu...

Le duc d'Aumale a répliqué...

Qu'ils avaient le plus profond respect pour le comte de Chambord, qu'ils s'empresseraient de lui lever leur chapeau, et de lui offrir du feu s'ils le rencontraient jamais dans la rue.

La maison de France est reconstruite.

25. L'administration des postes informe le public que vu l'énorme quantité des protestations adressées aux comtes de Ségur et de Sugny,

### élections municipales :

10 Les citoyens désignés nominativement par la commission des Trente à laquelle seront adjoints MM. Chaurand, Batbie, de Kerdrel et Raoul Duval.

Art. 7. — Tous les Français âgés de 21 ans et ayant les qualités requises pour être électeurs, étant éligibles aux fonctions municipales, les conseillers municipaux de chaque commune devront remplir les conditions suivantes :

10 Avoir un domicile de 70 ans au moins dans la commune, dans la même maison et au même étage.

20 Abonnés au journal l'Assemblée nationale.

Art. 8. — Après le dépouillement du scrutin, la liste des conseillers municipaux de chaque commune sera envoyée au bureau de la réunion des Réservoirs et de la réunion des Chevaux-Légers assemblées.

Le bureau de ces deux réunions se réserve le droit d'éliminer les noms qui lui seraient peu sympathiques et de les remplacer à son gré.

Art. 9. — Le maire et les adjoints de chaque commune devront être pris dans le sein du conseil municipal.

Ils seront nommés par le chef de l'Etat sur la présentation et d'après le choix du bureau de la réunion des Réservoirs et des Chevaux-Légers.

Art. 10. — Une commission permanente sera nommée par la majorité de l'Assemblée exclusivement et prise dans son sein pour se mettre en rapport avec les maires des communes.

Art. 11. — Les maires des communes recevront chaque semaine de la commission ci-dessus l'ordre et la marche de leurs travaux et de leurs devoirs envers l'Assemblée.

Art. 12. — Les conseillers municipaux et les maires qui, de fait ou d'intention, essaieraient de contrevir aux ordres de la commission seront immédiatement suspendus et condamnés à la lecture à perpétuité des poésies complètes de M. Dahirel.

## ALBUM LYONNAIS

Le Lyonnais est égoïste car il parle toujours de soi. Est-ce clair?

TISSEUR.

Les sujets du Mikado sont tous bonapartistes, parce qu'ils sont déjà

PONET.

La liberté, c'est la Vénus de Millaud.

BARODET.

La République est une assez belle femme pour que la France tombe à

CHÉPIÉ.

Le plus doux des parfums est celui d'une Roze.

BESSON.

Le mieux percé des boulevards de Paris est le boulevard Haussmann.

Marie ROZE.

Le premier des journalistes de Lyon, c'est... Lacroix Jules DABONEAU.

Paulou !

Jules CHATRON.

Si la femme est parfaite, l'omelette aussi.

WATEBED.

CAMÉLÉON.

— elle ne répond pas pendant quelques jours de la distribution exacte des courriers.

— La Commission des Trente retouche l'aménagement Grivart.

Une conciliation est certaine.

— Le jeune comte de Castellane propose une loi électorale ainsi chargée :

— Le droit de vote est interdit à tout individu qui ne sera pas vicomte et qui ne se nommera pas de Castellane.

26. M. Thiers propose une transaction à la Commission des Trente : il parlera dans un cornet de poêle.

Cet intermédiaire sera de nature à enlever à son éloquence le prestige que redoutent MM. de Larcy et Cie.

— La Gazette de France est condamnée à un mois de prison et 100 francs d'amende, comme affilée à l'Internationale.

Cette sévérité n'étonne pas. Depuis longtemps, on sait que cette feuille se plaît à favoriser le désordre et les idées révolutionnaires.

Le comte de Chambord, furieux, est décidé à relier ses inspirations à ce journal infidèle.

Il hésite aujourd'hui entre le Rappel et le Moniteur de la chapeillerie.

27. La Commission des Trente examine la proposition de M. Thiers.

Le cornet de poêle lui paraît insuffisant, elle voudrait le poêle tout entier.

— Il se confirme que le procès Bazaine aura lieu un jour ou l'autre.

Ces renseignements sont positifs.

## THÉATRES

Grand-Théâtre. — Pour la première fois depuis que M. Danguin règne sur nos théâtres, nous avons assisté à un ouvrage à peu près convenablement monté. La direction s'est vraiment mise en frais pour Hamlet, d'Ambroise Thomas, membre de l'Institut, pour parler comme l'affiche.

Sans doute, elle n'a pas tenu toutes les promesses des réclames. Les appareils électriques de la maison Clémangon n'ont rien de merveilleux, le ballet est toujours réduit à sa plus simple expression, et les décors nouveaux se bornent à un seul, qui du reste produit un grand effet.

Mais on a très heureusement complété l'orchestre, les chœurs ont été notablement renforcés, des costumes neufs ont brillé aux feux de la rampe et la mise en scène est soignée.

Voilà la part de la direction dans le succès relatif obtenu par Hamlet.

L'autre part revient aux deux principaux interprètes, M. Péront et Mme Albéry.

M. Péront (Hamlet), chargé d'un rôle écrasant, l'a rendu avec un talent auquel il nous a peu accoutumés. Rendons-lui pleine justice, il s'est montré infiniment supérieur à tous les autres de son répertoire, comme acteur et comme chanteur. Pourquoi? Parce que M. Péront s'est probablement donné la peine de travailler le rôle d'Hamlet, parce qu'il l'a consciencieusement appris, étudié, répété, et qu'il a voulu en faire une création digne d'un artiste. Ce qui prouve que lorsqu'on veut, on peut arriver non pas, bien entendu, à égaler un maître comme Fanre, mais à tenir un rôle de façon à mériter les applaudissements du public.

Le public, lui, étonné, surpris et sachant gré de son zèle à M. Péront, lui prodigue peut-être un peu trop les raps, pourtant il ne nous déplaît pas de voir reconnaître même avec quelque exagération les efforts d'un chanteur, à la condition toutefois que M. Péront ne se laisse pas griser par des bravos, de bon aloi à coup sûr, quoique un peu enthousiastes.

Mme Albéry (Ophélie), partage le succès de son partenaire.

Douée d'un organe jeune, frais, sympathique, étendu, manquant peut-être de sûreté dans le registre aigu, elle sait chanter avec méthode et une remarquable correction. On pourrait à la rigueur reprocher une légère froideur à son chant et à son jeu, elle charme sans émouvoir, mais il ne faut pas oublier que Mme Albéry est une débutante comme sujet d'opéra, sinon d'opérette et nous souhaiterions rencontrer souvent des artistes possédant la voix et le talent de cette débutante.

Les autres rôles d'Hamlet, ingrats ou effacés sont tenus bien ou mal — soyons discrets, aujourd'hui — par Mme Moreau, MM. Feitlinger, Chelli et Falchieri et Jalama.

Saisissons encore l'occasion si rare — unique peut-être — de complimenter l'orchestre et les chœurs. M. Maguin, cette fois, a dirigé, guidé, enlevé ses musiciens. Les nuances laissent toujours à désirer, mais au moins la mesure et l'ensemble ne clochent pas trop. Les chœurs — chose incroyable — n'ont pas détonné.

Qui a produit ces miracles?

L'étude, le travail et les répétitions.

Or, si pour un ouvrage entièrement neuf, inconnu des chanteurs et de l'orchestre, on est arrivé à un résultat satisfaisant par le seul fait d'avoir mis quelque soin à le monter et à le répéter — la direction, les artistes, l'orchestre et son chef ne sont-ils pas coupables et archi-coupables en nous écorchant les oreilles par l'exécution journalière des opéras du répertoire joués et chantés des centaines de fois.

Passons à l'œuvre. Nous n'avons ici ni l'intention, ni la prétention de juger Hamlet après deux auditions. Mais nous ne pensons pas nous tromper en assignant à Hamlet une honorable place au nombre des opéras ennuyeux qu'il faut ou prendre à petite dose ou écouter quarante fois de suite pour les bien comprendre. Les raffinés en musique s'extasieront devant la profonde science harmonique prouvée par Ambroise Thomas dans l'orchestration d'Hamlet. Nous reconnaîtrons volontiers que cette orchestration renferme de grandes beautés nous avouerons même que la marche et le chœur final du premier acte, les in-

tractions des deuxièmes et troisième tableaux, les couplets de l'ivresse, la valse finale du ballet, le grand air d'Ophélie sont des pages dignes d'un grand maître.

Mais nous regrettons l'absence de mélodie dans le chant et les éternels récitatifs qui s'allongent indéfiniment dans ces cinq actes nous laissent passablement fatigués.

Ou bien, chez Ambroise Thomas, l'inspiration a fuie plus vite que l'ombre du feu roi, et il l'a remplacé par la science, — ou bien sacrifiant au goût du jour, — si goût il y a, — le directeur du Conservatoire s'est essayé dans le drame lyrique, la tragédie en musique, le genre Wagner.

Si l'inspiration a abandonné Ambroise Thomas, qu'il se repose comme Rossini après Guillaume; s'il a seulement tenté une seconde manière, qu'il revienne au plus tôt à la première, celle qui a produit le Caid, le Songe et Mignon.

Un artiste dont le nom a longtemps retenu dans les journaux, qui a été choisi, gâté, porté aux nues par la presse et le public parisiens, vient d'éprouver à Lyon une cruelle déconvenue.

M. Capoul n'a pas vu son succès prodigieux ratifié par les Lyonnais.

Cet échec n'a rien de surprenant.

Pendant longtemps, M. Capoul a été le ténor à la mode, le chanteur préféré de la capitale.

Pour qui connaît l'engouement auquel se laisse parfois aller le public parisiens et la façon dont il crée des réputations, il est aisément de comprendre que, la presse aidant, on ait ouvert de bravos et de fleurs un artiste qui pourvoit d'un instrument imparfait, savait mettre au service d'un très-reel talent, sa bonne mine et un jeu essentiellement distingué et expressif.

Par malheur cet artiste, excellent chanteur de romances, agréable ténorino de salon ou d'opéra-comique, musique d'Auber, nous arrive accablé sous le poids d'une colossale renommée et en même temps que M. Danguin commet l'insigne maladresse d'élever de 30 ou 40 000 le prix des places, comme s'il se fût agi de Faure ou

